EXPERTS - FORMATION DES FORMATEURS DE l'ECOLE NATIONALE DE POLICE (ENP) ET DU GROUPEMENT MOBILE D'INTERVENTION (GMI) AUX TECHNIQUES ET A LA SECURITE EN INTERVENTION (FTSI)

PROJET : ***Partenariat Opérationnel Conjoint (POC)***

Intitulé du poste : RECRUTEMENT DE DEUX EXPERTS POUR UNE FORMATION DES FORMATEURS DE l'ECOLE NATIONALE DE POLICE (ENP) ET DU GROUPEMENT MOBILE D'INTERVENTION (GMI) AUX TECHNIQUES ET A LA SECURITE EN INTERVENTION (FTSI)

Nombre d'experts : 2

Catégorie des experts : senior

Pays ou zone géographique : Sénégal/ville de Dakar

Activité n° : 1.9.1

Composante n° : *1*

Contribution au résultat n° : 1.9

Nombre de jours de la mission : 20 par expert

Période prévisionnelle : *du 27 septembre au 22 octobre 2021*

LIMITE DE CANDIDATURE

07 Septembre 2021

DURÉE DE LA MISSION

Court Terme

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Afrique

1. **Description du projet**

Répondant à une priorité commune de l'Union européenne et du Sénégal, le Partenariat Opérationnel Conjoint demandé par ce dernier, entend par une approche globale, inclusive et concertée lutter contre le trafic de migrants et la traite des personnes au Sénégal. Pour cela, il mobilise les ministères de l'Intérieur (police), des Forces armées (gendarmerie), de la Justice, des Finances et du Budget (douane, CENTIF/anti-blanchiment). Il s'appuie d'ores et déjà sur les bons résultats de la division nationale de lutte contre le trafic de migrants (DNLT) de la direction de la police de l'air et des frontières, créée le 15 janvier 2018, autour de laquelle s'articule le POC.

Cependant, un service seul ne pouvant lutter seul durablement et de façon pérenne contre ces menaces, le POC poursuit la consolidation des services qui combattent cette criminalité de façon principale (DNLT, DPJ) et concourante (gendarmerie, douane, CENTIF).

S'agissant d'une criminalité transfrontalière, la coopération régionale policière et son corollaire celle judiciaire sont bien entendu prises en compte.

Le POC s'articule autour de 3 composantes :

1 - *Développement d'une double approche interservices et interministérielle structurée associant le Ministère de l'Intérieur (Police), le Ministère des Forces Armées (Gendarmerie), le Ministère de la Justice (Direction des Affaires criminelles et des Grâces, Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes, centre de formation judiciaire) et le Ministère des Finances et du Budget (Douanes et CENTIF) par la réorganisation, le renforcement des procédures et des échanges d'information en lien d'une part avec la DNLT dans le domaine de la lutte contre trafic de migrants et d'autre part celle relative à la traite des personnes compétence partagée entre la gendarmerie et la police sous la direction de l'autorité judiciaire.*

2 - *Appui aux services de la DPAF dans la lutte contre le trafic de migrants au premier rang desquels la DNLT, mais aussi les commissariats spéciaux et les postes-frontière sous forme d'assistance technique, de tutorat et de construction d'infrastructures adaptées.*

3 - *Développement d'une coopération régionale et internationale de la lutte contre le trafic de migrants et de la traite des personnes au niveau des services de police, de gendarmerie et judiciaire au travers notamment de protocoles d'accord avec des services homologues, échanges de bonnes pratiques.*

2. **Description de la mission**

1. **Objectifs de la mission**

La mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 1, plus particulièrement dans le renforcement des capacités de l'Ecole Nationale de police (ENP) à mettre à disposition des formations initiales et continues de la police des instructeurs ayant les compétences suffisantes pour transmettre des connaissances techniques actualisées aux standards internationaux dans le respect des méthodes pédagogiques modernes et adaptées aux contraintes policières.

Dans le cadre du plan d'action du Partenariat Opérationnel Conjoint et répondant à un besoin exprimé tant par le commandement des GMI que par la direction de l'ENP, 10 formateurs appartenant au pool des instructeurs de l'ENP et 10 personnels qualifiés en techniques d'intervention issus des GMI seront formés conjointement à la formation des techniques d'intervention et de sécurité.

Cette mission de formation sera réalisée à Dakar, dans l'enceinte de l'ENP pendant 4 semaines (20 jours ouvrés).

2. **Stratégie de pérennisation**

Le POC a fait le choix de soutenir l'Ecole Nationale de Police en restaurant et équipant des salles pédagogiques, en mettant à disposition des outils pédagogiques adaptés, en y réalisant toutes ses formations au profit des policiers et en formant les instructeurs. Cette action correspond à un besoin clairement exprimé par la direction de l'ENP qui a la charge de former en 1000 policiers nouvellement recrutés. L'ENP ne dispose pas des ressources suffisantes pour l'enseignement des gestes professionnels en intervention. La formation s'appuiera sur le référentiel FTSI mis en place durant le mois d'août 2021 et qui décrit les différentes techniques qui doivent être maîtrisées par

les élèves policiers à l'issue de la formation initiale.

Le Groupement Mobile d'Intervention (GMI), également appuyé par le POC, est déployé en unités constituées sur l'ensemble des régions sénégalaises. Outre sa mission principale de maintien et de rétablissement de l'ordre public, le GMI est également une force concourante à la sécurité générale du territoire, notamment la protection des frontières et l'appui aux unités spécialisées. En tant que force de soutien, elle est polyvalente, mobilisable à tout moment et en tous lieux. Les unités du GMI s'inscrivent pleinement dans la mission de lutte contre les trafics de migrants et la traite des personnes. La formation reçue et répliquée par les personnels formés des GMI permettra d'augmenter l'efficacité dans l'intervention, d'améliorer la sécurité des personnels et d'inscrire comme préalable à l'action policière le respect des règles déontologiques.

3. **Résultats prévus**

A l'issue de la mission d'expertise, les 20 stagiaires futurs instructeurs sont en mesure :

- De préparer et de conduire des séances de formation en appliquant une pédagogie adaptée à l'apprentissage de la totalité des gestes et techniques d'intervention figurant dans le référentiel FTSI ;
- D'appliquer et de faire appliquer les fondements légaux et les règles de sécurité tant au cours de l'exécution des missions d'intervention ou de service que lors des séances d'entraînement.

3. **Description des tâches des experts**

1/ Les experts interviendront sur les thématiques suivantes :

- Des règles de sécurité en matière d'intervention ;
- De la légitime défense ;
- Des fondamentaux de la pédagogie ;
- De l'élaboration d'une fiche de séance de formation ;

- De la conduite d'une séance de formation ;

- Du contrôle d'une ou plusieurs personnes ;

- Du contrôle d'un véhicule ;

- De la maîtrise avec et sans arme d'un forcené ;
- De l'arrestation de personnes ;

- De la palpation de sécurité d'une personne ;

- Du menottage d'une personne ;

- De la pénétration en lieux clos ;

- De la self-défense ;

- Du tir (uniquement si la ressource en munitions est mise à disposition de la formation par la PN) ;

- Et de toute autre activité jugée pertinente pour l'atteinte des objectifs fixés.

Ils se conformeront aux consignes et fiches techniques contenues dans le référentiel nouveau

sénégalais en FTSI.

2/ Ils s'assureront au quotidien de la bonne acquisition des connaissances et rappelleront régulièrement les objectifs du POC (lutte contre le trafic des migrants et la traite des personnes au Sénégal).

3/ Les experts mettront en place une évaluation continue certificative qui permettra de valider les compétences pédagogiques et techniques sanctionnant l'atteinte des objectifs ou non par les stagiaires. En cas de réussite, une attestation ad hoc sera délivrée au stagiaire, signée par les experts et le chef de mission. En cas d'échec, une attestation « a participé à la formation » sera délivrée.

Les stagiaires évalueront de leur côté les experts au moyen d'un questionnaire-type déjà existant.

Livrables attendus /

- Programme (Contenu détaillé et quotidien des activités prévues)

15/09/2021

- Powerpoint/supports (Projetés en appui de la formation)

22/10/2021

- QCM de contrôle (Totalité des évaluations des stagiaires)

22/10/2021

- Evaluation de la formation (Questionnaires remplis par les stagiaires relatifs à la qualité de la formation)

22/10/2021

- Rapport de fin de mission (Situation de départ, évaluation, activités menées, résultats obtenus et préconisations)

29/10/2021

4. Organisation de la mission

- **Transports et déplacements**

CIVIPOL prend en charge le billet d'avion aller-retour en classe économique des experts qui leur est transmis dès leur contractualisation. Les cartes d'embarquement aller et retour devront être conservées et remises à l'équipe projet du POC à Dakar.

En cas de confinement dû à un phénomène épidémique sur le territoire national d'origine des experts, un ordre de mission autorisant leur déplacement pour « raison impérieuse » sera établi par CIVIPOL.

L'équipe siège du POC à Dakar fera établir par les autorités une autorisation d'entrée sur le territoire sénégalais dès réception de la copie du passeport des experts et de leur billet d'avion.

- **Séjour et hébergement**

Les experts perçoivent une indemnisation forfaitaire par nuitée. Il leur appartient d'effectuer eux-mêmes la

réservation de leur hôtel et le paiement de la facture totale. Il en est de même pour leur restauration et leurs frais personnels.

Aucun autre frais ne peut être engagé par les experts au nom du projet ou de CIVIPOL sans l'accord préalable de la coordination du projet POC.

La logistique nécessaire à l'accomplissement de leur mission sera mise à disposition des experts par l'équipe projet du POC ou au siège du POC à Dakar ou sur le site même de la formation.

A ce jour, un document certifiant le protocole vaccinal complet suffit pour sortir du Sénégal. Toutefois, si un test de dépistage de la COVID 19 devait être exigé pour la sortie du Sénégal, les experts feront l'avance des frais inhérents à ce test qui leur seront remboursés par le POC sur présentation de la facture.

5. **Profil des experts**

- Experts seniors ;
- Moniteurs en intervention professionnelle, APP ;
- Maîtrise de la langue française ;
- Aptitudes et certifications pédagogiques ;
- Membres d'une force de sécurité intérieure de carrière (Police) avec au minimum 10 années d'expérience professionnelle dans une unité active ou jeune retraité ;
- Expérience professionnelle dans le domaine de l'instruction en intervention professionnelle ;
- Avoir déjà assuré des formations de ce type à l'étranger notamment en Afrique (au Sénégal serait un atout).

6. **Divers**

Les sessions de formation se feront dans le strict respect des gestes barrières. Le port du masque pour l'expert et les stagiaires est obligatoire. Les équipements de protection, gels et produits désinfectants seront mis à disposition de l'action par l'équipe projet.

Les lettres de candidature et CV sont à envoyés à Bruno THOMAS b.thomas@poc-senegal.eu et Zakiya GENEVEE z.genevee@poc-senegal.eu copie Madliane BOLLY bolly.m@civipol.fr **au plus tard le 07 septembre 2021.**

